



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 100
No.:

DIFFUSION: Pour diffusion immédiate
RELEASE: le 11 novembre 1977

VISITE OFFICIELLE EN HAUTE-VOLTA DU
MINISTRE JEAN-PIERRE GOYER,
6 AU 9 NOVEMBRE 1977

A l'invitation du Gouvernement de la République de Haute-Volta, l'honorable Jean-Pierre Goyer, Ministre des Approvisionnement et Services du Canada, et conseiller auprès du Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures pour les affaires francophones, a effectué du 6 au 9 novembre 1977 une visite officielle en Haute-Volta.

Durant son séjour, le Ministre Canadien a eu des entretiens avec les membres du Gouvernement, notamment le Ministre des Affaires étrangères et tous les Ministres techniques concernés. Il a été reçu par le Président de la République, Son Excellence le Général El Hadji Aboubacar Sangoulé Lamizana. Les entretiens ont porté sur la coopération tant bilatérale que multilatérale. Un accord cadre régissant la coopération entre les deux pays a été signé, ainsi que plusieurs protocoles d'entente relatifs au développement rural, aux transports, aux télécommunications et à la radio-rurale.

Au sujet des problèmes internationaux, le Ministre Goyer a évoqué avec les autorités Voltaïques diverses questions relatives notamment à la situation en Afrique australe, au dialogue nord-sud et à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

Par ailleurs, le Ministre Canadien a soulevé avec le Président de la République le projet d'un sommet des chefs d'Etats francophones qui pourrait avoir lieu en 1978. Le Chef d'Etat voltaïque s'est dit favorable au principe d'une telle rencontre qui est susceptible de renforcer la coopération internationale et la compréhension entre les peuples.

La Haute-Volta a exprimé sa vive satisfaction pour les efforts déployés par le Gouvernement du Canada en vue de promouvoir une assistance plus efficace aux pays en voie de développement. Les entretiens se sont déroulés dans un atmosphère de parfaite cordialité et de compréhension mutuelle.



...../2.